



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



**COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE**

Paris, le 24 mars 2005

*Groupement enseignement général*

CEN  
Jean-Christophe GUERDER  
D1

### Fiche de géopolitique

#### **OBJET : sujet n° 4 : la souveraineté étatique a-t-elle un avenir selon vous ?**

Le temps présent paraît être celui de la mondialisation, de l'uniformisation des cultures, mais aussi de la revanche des nationalismes, de l'internationale islamiste, des replis identitaires... D'aucuns y voient la fin du politique et annoncent à cor et à cri la fin de l'Etat souverain dans un monde devenu trop enchevêtré pour laisser à ce dernier la moindre pertinence. L'exemple de la construction européenne et les débats entre souverainistes et partisans de l'intégration politique restent au cœur du débat politique en Europe.

Apparu en Europe occidentale au sortir de la féodalité, l'Etat est devenu au cours du XX<sup>e</sup> siècle la figure indispensable de l'organisation politique : toute entreprise de libération nationale a été sous-tendue par l'objectif de construire un Etat, et toute révolution a été amenée à se couler dans le moule étatique. Il n'y avait semble t'il jusqu'à présent pas d'alternative à l'Etat. Cette diffusion de la forme étatique a été puissamment favorisée par la contrainte internationale : les rapports internationaux ont été structurés autour des Etats, et l'adoption de la forme étatique reste un passeport nécessaire pour l'entrée dans la société internationale. Principe unique d'identification, l'Etat se présente comme la clé de voûte et l'élément fondamental de la cohésion des sociétés. La mise en œuvre des fonctions de l'Etat suppose dans tous les cas l'établissement de « frontières », délimitant l'espace sur lequel l'Etat peut prétendre à une pleine et entière « souveraineté ». Dans cet espace, l'Etat était conçu comme souverain : nulle autorité concurrente à la sienne, nulle contrainte qui ne soit le produit de sa libre volonté. Dès lors, tout abandon de sa souveraineté paraît annoncer sa fin : les agressions sont aujourd'hui multiples, et les risques de se voir dilué dans un ensemble plus vaste et moins responsable se multiplient.

Dans un monde où les points de repère s'effacent, où les certitudes s'effritent, l'Etat devrait rester, et sans doute pour longtemps, le principe fondamental d'intégration des sociétés et le lieu privilégié de formation de l'identité collective, d'où il continuera à tirer sa souveraineté.

Si différents indices peuvent laisser croire à la fin des souverainetés (1), l'Etat paraît être insurpassable (2) à tel point qu'il met parfois à profit le démultiplicateur de puissance que constituent les nouveaux champs d'activité mondialisés (3).

-----

Va-t-on vers un monde sans souveraineté<sup>1</sup> ? Les frontières physiques et symboliques, qui délimitaient la sphère d'influence, la surface d'emprise de l'Etat, sont devenues floues, perméables. Une sorte d'espace international sans territoire, traversé par des lignes de force qui annoncent le monde de demain, écrase l'Etat ; la sécurité collective repose plus que jamais sur les Etats-Unis et échappe à l'ONU ; l'ingérence entre Etats est tout à la fois cause et conséquence du déclin du droit international ; la question des ONG, certes porteuses de sens, attaque encore l'idée de l'Etat et de sa souveraineté. Le « monde des Etats » agit dans le système international en vue de conforter et légitimer son existence. Tentant d'étouffer ce système, le « monde multi centré » vise à élargir son autonomie par rapport aux Etats, donc à banaliser la remise en cause des frontières et des souverainetés étatiques<sup>2</sup>. Les Etats sont traversés par des flux de tous ordres qu'ils sont incapables de contrôler, de canaliser, et au besoin, d'endiguer. Leur capacité de régulation devient du même coup aléatoire et les équilibres économiques et sociaux échappent désormais largement à leur maîtrise. Dans le même temps, de nouveaux mécanismes tendent à apparaître au-delà de l'Etat, pour assurer la régulation de ces flux : la fonction politique tend à se déplacer vers des espaces élargis, de nature interétatique, voire supra étatique. Ainsi débordé et dépassé, l'Etat semble perdre son emprise symbolique sur ses ressortissants. L'identité nationale à partir de laquelle a été forgé le lien politique ne relève plus de l'évidence. De nouveaux espaces de citoyenneté tendent à se constituer, mettant en cause la prétention de l'Etat à l'exclusivité.

En effet, des Etats s'effondrent sous l'action de forces intra étatiques (séparatismes pour l'essentiel identitaires) ; il y a incapacité croissante pour de nombreux Etats à peser sur l'évolution de l'économie mondiale, renforcement d'acteurs économiques non étatiques puissants (multinationales), interdépendance croissante des capitaux mondiaux. Cet éclatement est propice à l'activation des forces centrifuges qu'avait occulté le poids de l'identité nationale. L'affaiblissement des Etats favorise la résurgence de groupes minoritaires, opposant leur identité propre à celle de la nation. Cette affirmation peut conduire à la revendication du droit à l'autodétermination, débouchant sur une lutte de libération nationale. La pertinence de l'Etat en tant que cadre de la régulation politique paraît ainsi compromise par ces deux mouvements, externe et interne, qui s'alimentent réciproquement. Enfin, les gouvernements représentatifs ne paraissent parfois plus suffisants pour répondre à l'exigence démocratique.

-----

Cependant, l'Etat paraît insurpassable. Paradoxalement, l'exemple de l'Union européenne prouve l'avenir des Etats -souverains : elle apparaît en effet comme une tentative unique de construction multinationale organisée par des Etats, au-delà de l'établissement de « solidarités matérielles et spirituelles »<sup>3</sup>. La volonté de refondation européenne avec Maastricht lui donne une dimension désormais politique. Ses limites sont réelles : les guerres dans l'ancienne Yougoslavie, mais aussi le cas de l'Irak, ont révélé le poids des histoires nationales, empêchant l'émergence de positions communes claires et fortes entre Européens. La Commission est loin d'être devenue le « gouvernement » de l'Europe. Surchargée de compétences, dotée de faibles moyens, traversée de tensions nationales, elle a cessé d'être le moteur de l'Europe qu'elle fut dans la décennie précédente. Le Parlement européen, bien qu'il dispose désormais de plus larges compétences législatives et budgétaires, reste faiblement structuré et continue d'apparaître comme une institution éloignée des citoyens européens. Quant au Conseil des Ministres, il parvient de plus en plus difficilement à coordonner ses multiples champs d'action et est frappé d'inertie dans les domaines où l'unanimité reste la règle.

Car même allégé de certaines fonctions, l'Etat reste un cadre privilégié de régulation politique des sociétés. L'UE apparaît comme une tentative unique de construction multinationale organisée par des Etats. Le modèle américain est-il porteur d'un nouvel ordre mondial, promettant pour le XXI<sup>e</sup> siècle le règne de la démocratie et de la prospérité ? Ou bien au contraire, le désordre néolibéral qu'il orchestre s'oppose t'il à un tel optimisme ? L'Europe pourra-t'elle contrebalancer ce modèle par le projet d'une union

---

<sup>1</sup> Bertrand BADIE

<sup>2</sup> Aymeric CHAUPRADE

<sup>3</sup> Robert SCHUMAN

d'Etats s'étendant comme zone de paix et d'économie sociale ? C'est la question politique et stratégique majeure de ce siècle. L'empire américain, le premier qui soit vraiment universel depuis la disparition de l'Union soviétique, prône l'abaissement du rôle socio-économique des Etats, cherche à perpétuer son pouvoir en combattant tout rival de rang égal « *peer competitor* ». C'est donc finalement un empire du désordre qui produit plus de terreur que de paix. Cet empire n'est donc pas légitime, puisqu'il n'apporte pas la paix. Les jours de l'empire du modèle américain dans sa forme actuelle sont donc comptés. Et cet empire garantit la survie de l'Etat souverain.

Les mouvements contredisant l'Etat ne signifient pas pour autant que l'Etat soit désormais dépassé en tant que forme d'organisation politique. Même si l'interpénétration croissante des économies réduit sa capacité d'action, il garde la responsabilité d'assumer certaines fonctions collectives essentielles, de nature régaliennne (police, justice, défense) mais aussi économiques et sociales. L'Etat constitue toujours le niveau privilégié de régulation, dont dépendent l'équilibre économique et la cohésion sociale, et sa médiation est requise pour gérer les retombées de la mondialisation. De même, s'il est concurrencé par de nouveaux acteurs (firmes multinationales, organisations intergouvernementales, forces transnationales), il reste placé au centre des rapports internationaux. La société internationale reste dominée par les Etats, et sa configuration dépend avant tout des inégalités de puissance et des rivalités entre ces derniers.

-----  
Ceci est d'autant plus vrai que la mondialisation peut-être une véritable chance pour l'Etat souverain. Selon l'école réaliste<sup>4</sup>, l'acteur principal des relations internationales reste l'Etat. La souveraineté étatique est le principe fondateur du droit international, car la souveraineté est l'attribut essentiel de l'Etat. Cette souveraineté est territoriale. L'Etat, constitué d'un territoire, d'une population et d'un gouvernement, naît et meurt. Le droit des peuples à disposer d'eux mêmes est souvent à l'origine de la naissance de nouveaux Etats, et lorsqu'un Etat disparaît, il y a succession d'Etat. L'Etat, s'il est permanent, n'est pas éternel. Mais c'est toujours un Etat qui remplace un Etat. La crise de la carte des Etats n'est pas la crise de l'Etat en tant que forme politique dominante et unité fondamentale des relations internationales. Ainsi, le nombre d'Etats n'a jamais cessé d'augmenter ; les séparatismes qui déchirent certains Etats visent avant tout à édifier de nouveaux Etats. Tout part des Etats, tout y revient toujours. Pas plus qu'on ne peut croire à la fin des Etats, on ne peut croire à la fin des territoires. Il y aurait un phénomène de mondialisation économique par essence opposé aux Etats et destiné à rayer ceux-ci de la carte. Or les échanges économiques ne se développent que là où les Etats sont stables. L'économie est fondée sur le droit de propriété sécurisée fondamentale que seul l'Etat peut assurer principalement. Une milice privée peut assurer la sécurité d'une multinationale et se comporter comme un Etat dans l'Etat, mais ne saurait sécuriser à elle seule un marché de consommateurs. Un tel marché n'est réellement sécurisé que par un Etat solide.

De la même façon qu'il n'existe pas de crise universelle de l'Etat, il n'existe pas de crise universelle de la souveraineté. La souveraineté est en crise là où l'Etat est en crise. La réalité des Etats n'est pas une fiction. La souveraineté d'un peuple signifie l'indépendance de son Etat ; or l'indépendance d'un Etat est fondée sur une capacité de puissance susceptible de conserver l'ordre géopolitique interne et d'appuyer une politique étrangère. La problématique de la souveraineté est donc celle de la distribution de la puissance. Or cette distribution est inégale aujourd'hui, à l'ère de l'hégémonie. Il existe une hyperpuissance politique et économique qui dispose de la souveraineté maximale, dans une logique de souveraineté totale. Il n'y a pas de crise de souveraineté dans un tel Etat, qui peut même faire fi des outils supra nationaux dès lors qu'il dispose d'un droit de veto. Ce partage inégal de puissances a déterminé un monde triple : monde fait de souverainetés triomphantes (Etats-Unis, Israël, Russie, Chine, Inde, ou de souverainetés malmenées (Irak, Serbie, Etats africains, ou encore de souverainetés choisissant d'elles-mêmes l'autolimitation (Europe occidentale). L'Union européenne se trouve dans une situation paradoxale. L'attrait qu'elle exerce sur les régions qui la bordent montre que la méthode inventée pour substituer la coopération à la guerre, affermir les principes démocratiques et établir un cadre démocratique commun est considéré, hors de ses frontières comme un

---

<sup>4</sup> Morgenthau

succès historique. Mais l'incapacité de ses Etats membres à dégager une ligne claire dans les guerres yougoslaves, les difficultés qu'ils éprouvent à s'entendre sur les moyens de lutter contre les difficultés économiques témoignent d'une oscillation entre l'attachement aux Etats -nations et le désir d'Europe.

Aucune alternative à l'Etat ne se dessine clairement. La construction européenne, dans laquelle on a pu trouver la préfiguration d'un nouveau modèle d'organisation politique reste compatible avec la logique étatique. Qu'elle reste un mode de coordination souple entre Etats, respectueux des spécificités nationales, ou qu'elle évolue vers un système de nature plus fédérale, l'Europe ne rompt pas avec le cadre étatique : la « *citoyenneté européenne* », consacrée par le traité de Maastricht de 1992, n'est qu'une citoyenneté subsidiaire, se superposant aux citoyennetés nationales.

### **Conclusion**

De façon très inégale à la surface du globe, l'Etat traverse « une crise », mais n'est pas systématiquement « en crise ». La crise de souveraineté est donc aussi la crise de l'autorité de l'Etat, c'est-à-dire celle de sa légitimité. Cette crise là est toujours exploitée par la logique de la souveraineté de ses voisins qui cherchent à diviser pour mieux régner.

Dans un monde où les points de repère s'effacent, où les certitudes s'effritent, l'Etat restera, et sans doute pour longtemps, le principe fondamental d'intégration des sociétés et le lieu privilégié de formation de l'identité collective.

La gouvernance mondiale est-elle en péril, comme le craint Zaki Laïdi ? Fallait-il avoir tort avec Sartre ou raison avec Aron ? Il y aura au moins toujours une « *exception française* »...et l'Etat souverain n'a pas encore vécu sa dernière heure.